Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-32DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.06.12 - 02
Objet : FIXATION DES TARIFS 2026-2027 POUR LES REPAS ENFANTS ET LES REPAS ADULTES A COMPTER DU 01ER SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 juin à 19 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 8 juin 2026 qui leur a été adressée le 8 juin 2026 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 8 juin 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLÉRO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony, Mr BIGORGNE Cédric.

Était absent donnant pouvoir :

Étaient absents : Mme MOCHEL Josiane, Mme QUESTROY Nathalie et Mr HOUEIX Ludovic.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	0	11

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame CLÉRO Anne-Marie.

****

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-32DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.06.12- 02 – FIXATION DES TARIFS 2026-2027 POUR LES REPAS ENFANTS ET LES REPAS ADULTES A COMPTER DU 01ER SEPTEMBRE 2026

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame BOUTÉ Marie-Annick, 1ère ajointe en charge des affaires sociales

****

Madame BOUTÉ Marie-Annick informe que le bilan financier de la cantine municipale ne peut pas être établi car l'année scolaire 2025/2026 n'est pas achevée. Elle rappelle le déficit de l'année scolaire passée s'élevant à 24 022.80 €.

Il convient de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2026-2027.

Il est proposé de revaloriser le tarif repas enfant de 0.10 centimes d'euros donc de passer de 3.60 € à 3.70 € pour cette année 2026-2027.

Madame la première adjointe en charge des questions relatives à la cantine propose de maintenir le tarif repas adulte à 7 € et de maintenir les forfaits annuels déjà en vigueur.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-32DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	00
VOTANTS	11
NE PREND PAS PART AU VOTE	01
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	11
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	**11**
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à la revalorisation du tarifs des repas enfants comme précisé ci-dessus.

- Le conseil municipal approuve le maintien des repas adultes à 7 €.

- Le conseil municipal approuve le maintien du forfait annuel de 15 € par famille et le forfait annuel de 15 € par adulte comme prévu ci-dessus.

- L'assemblée délibérante autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 16 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme CLÉRO Anne-Marie

Le Maire,

Mme DENIS Josiane